

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 6 FEVRIER 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit et le six février à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Vivaroise de Vivier-Au-Court, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

**Date de la convocation :** 1 février 2018

**M. LEBRETON** Philippe, **M. MILARD** Jean-Louis, **M. DROUARD** André, **M. BANA** Mistral, **M. PETITDAN** René, **M. NORMAND** Michel, **M. DULIN** Michel, **M. DELFORGE** Pierre, **M. COLINET** Jean-Paul, **Mme BANOUH** Fatiha, **M. BARTHELEMY** Alain (jusqu'au point 11), **M. CHAOUCHI** Salah, **M. DARKAOUI ALLAOUI** Darkaoui (à partir du point 4), **Mme DISANT** Marie, **M. DUFLOX** Michael, **M. FOSTIER** Patrick, **M. HUART** Yves, **Mme JOSEPH** Else, **Mme LEQUEUX** Armelle (jusqu'au point 4), **M. MARECHAL** Guillaume (jusqu'au point 4), **M. MARQUET** André (jusqu'au point 4), **Mme MOSER** Marie-José, **M. NARDAL** Ahmet (jusqu'au point 4), **M. RAVIGNON** Boris, **M. WUATELET** Arnaud, **M. DALLA ROSA**, **M. DUMONT** Christophe, **Mme FLORES** Maryse, **Mme PIGEAUD** Mélanie, **M. LUCZKA** Guillaume, **M. MARTINOT** Daniel, **M. GREGOIRE** René, **M. BRANZ** Cédric, **Mme MEURIE** Dominique, **M. ROUMY** Daniel, **M. PETITFRERE** Robert, **M. DERUISSEAU** Dominique, **Mme MAHUT** Raymonde, **M. GODIN** André, **M. RENVOY** Jean-Pierre, **M. CLAUDE** Philippe, **M. STRINGER** Bernard, **M. DEBAIFFE** Ghislain, **M. FREROT** Jean-François, **Mme HUBERT-KRANTZ** Marie Françoise, **M. GIBARU** Bernard, **M. WAFFLARD** Dominique, **M. CLAUDE** Jean-Luc, **M. LECOULTRE** Florian, **M. LOTTIN** Patrick, **M. KRAUSS** Gérard, **Mme MAJCHRZAK** Joëlle, **M. BONHOMME** François, **M. FELIX** Daniel, **M. GILLET** Frédéric, **M. CANOT** Philippe, **M. BESSADI** Farid, **Mme DE BONI** Marzia, **M. DISCRIT** Yannick, **M. HERBILLON** Didier, **Mme HUCORNE** Monique, **Mme HUSSON** Elisabeth, **Mme LOUIS** Rachelle, **M. MARCOT** Franck, **Mme SILICANI** Marie-Inès, **M. AUPRETRE** Denis, **M. CARBONNEAUX** Gérard (à partir du point 4), **M. DUPUY** Jérémie, **Mme LANDART** Evelyne, **M. HELLER** Christophe, **M. BOUCHER** Jean-Louis, **M. MANZONI** Thierry, **Mme NICOLAS-VIOT** Dominique, **M. CHANOT** Jean-Christophe, **M. DUTERTRE** Patrick, **Mme GLACHANT** Geneviève, **M. BAILLY** Christophe, **M. PIERQUIN** Bernard.

**M. LEPAGE** Guy suppléé par **M. BONNE** Francis, **M. PINTEAUX** Jean-Luc suppléé par **M. GAZO**, **M. BEAUFEY** Alain suppléé par **Mme JACQUES** Marie-Laure, **M. WATELET** Roger suppléé par **M. HERBULOT** Eric.

**Ont donné pouvoir :**

**Mme BIHIN** Audrey pouvoir à **M. MARQUET** André (jusqu'au point 4), **M. CAIZERGUES** Alain pouvoir à **M. DUFLOX** Michael, **Mme CORME** Véronique pouvoir à **Mme LEQUEUX** Armelle (jusqu'au point 4), **Mme HANNOTIN** Françoise pouvoir à **M. RAVIGNON** Boris, **Mme LEJEUNE** Simone pouvoir à **Mme BANOUH** Fatiha, **Mme MILLET** Sandrine pouvoir à **M. MARECHAL** Guillaume (jusqu'au point 4), **Mme CAPRON** Annie pouvoir à **Mme FLORES** Maryse, **M. PAILLA** Philippe pouvoir à **M. DALLA ROSA** Sylvain, **Mme JALOUX** Ginette pouvoir à **M. CLAUDE** Philippe, **Mme DEBREUX** Marie-Pierre pouvoir à **M. AUPRETRE** Denis, **M. APOTHELOZ** Christian pouvoir à **M. HERBILLON** Didier.

**Etaient excusés :**

**Mme AIT MADI** Virginie, **Mme DUVAL** Cendrina, **M. MOINE** Eric, **Mme BERTELOODT** Odile.

**Etaient absents :**

**M. DECOBERT** Philippe, **M. COLSON** Robert, **M. ALEXANDRE** Thierry, **M. SCHUBER** Jean-Claude, **M. MAROT** Christophe, **M. WELTER** Christian, **M. VRIET** Mikaël, **M. LENOBLE** Bernard, **M. LANDART** Denis, **M. CALVI** Gérard, **Mme LAIR** Mandy, **Mme RIBET** Béatrice, **M. BONHOMME** Bertrand, **M. BUSSIERE** François.

**Membres en exercice :** 111

**Membres présents et représentés :**

*Du point 1 à 4 : 79 présents et 11 pouvoirs donnés.  
Du point 5 à 11 : 77 présents et 8 pouvoirs donnés.  
Au point 12 à 15 : 76 présents et 8 pouvoirs donnés.*

Le Conseil communautaire a désigné **M. DROUART** André et **Mme NICOLAS-VIOT** Dominique en tant que secrétaires de séance.

Le Conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

**1. C180206-01 ASSEMBLEES – COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2017**

Monsieur le Président, présente le rapport.

Monsieur Guillaume LUCZKA fait remarque la présence d'un paragraphe répété deux fois et ajoute l'absence de quatre abstentions aux points 4, 14, 15 et 18.

Monsieur le Président précise qu'il y aura rectification.

Après en avoir délibéré,

Sur 79 membres présents et 11 pouvoirs, A l'unanimité,

- **ADOpte** le compte-rendu du Conseil communautaire du 19 décembre 2017.

## 2. CC180206-02 ASSEMBLEES – DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 19 DECEMBRE 2017

Monsieur le Président, présente la rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 79 membres présents et 11 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des délibérations prises par le Bureau communautaire sur délégation du Conseil communautaire.

## 3. CC180206-03 ASSEMBLEES – DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Monsieur le Président, présente la rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 79 membres présents et 11 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Président.

## 4. CC180206-04 FINANCES – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 - DEBAT

Monsieur Michel Normand, Vice-président, présente le rapport. Il commence par rappeler que le débat d'orientations budgétaires premier acte de la préparation du budget primitif constitue l'occasion de réaliser l'inventaire de ce qui est fait et reste encore à accomplir au titre de la mandature 2014/2020. Le contexte et les principes qui ont sous tendu l'élaboration de ce rapport confirment et affirment ceux des années 2014 à 2017. Bien qu'en très nette amélioration pour la quatrième année consécutive, notre prévision d'épargne nette c'est-à-dire la différence entre, d'une part, le solde de nos recettes sur nos dépenses de fonctionnement et, d'autre part, le remboursement de la dette en capital restera négative à ce stade de notre préparation budgétaire, autour de -600 000€. Il faut en conséquence rester vigilant sur le rapport des recettes aux dépenses de fonctionnement et le poids de notre dette, car notre débat n'est pas uniquement sur les dépenses de fonctionnement d'un côté et les recettes de fonctionnement de l'autre mais bien dans le rapport entre elles et donc notre niveau d'épargne brute, ratio entrant dans notre capacité de désendettement. Concernant la nature et le niveau de l'offre de service à la population, Ardenne Métropole a déjà d'une part recherché et obtenu l'optimisation de l'offre de son réseau de transport urbain en supprimant de manière continue des services très peu ou pas utilisés par les usagers, et d'autre part augmenté le niveau du versement transport. Ce qui permet de proposer un budget annexe des transports équilibré en 2018, avec une offre égale à celle de 2017. Concernant les moyens des services communautaires, tous les départs pour retraite ou mutation n'ont pas été systématiquement remplacés et il convient de rappeler qu'Ardenne Métropole a stagiarisé 53 agents contractuels, installer une politique sociale, et mis en place le régime indemnitaire. Concernant la prise de nouvelles compétences transférées par la loi NOTRe sans dépense nouvelle, notre choix s'est porté en 2017 avec raison pour la compétence de voirie d'intérêt communautaire, compétence que nous exerçons déjà et qui nous évite de fait de nouvelles dépenses de fonctionnement, que nous ne pourrions financer que par le budget général déjà bien sollicité par les budgets annexes des déchets et des transports ( plus de 2 500 000 euros de subvention d'équilibre soit près de 4.6% de nos recettes de fonctionnement) ; GEMAPI : au 1er janvier 2018, Ardenne Métropole est compétente pour l'ensemble des actions liées à la gestion des Milieu Aquatique et Prévention des Inondations. Si un programme de lutte contre les inondations était déjà envisagé, cette compétence nécessite d'autres actions chaque année ; depuis et dans le cadre du transfert de la compétence gens du voyage actée au 1er janvier 2017, les communes de Charleville-Mézières et Sedan ont accepté que les obligations d'Ardenne Métropole en regard du schéma départemental des gens du voyage soient assurées par l'aire d'accueil de la Prayelle à Sedan, et l'aire de grand passage de Charleville Mézières toutes deux existantes. Les communes de Charleville-Mézières, Nouzonville participant aux charges de fonctionnement via les attributions de compensation. Concernant la diminution des charges locatives, en 2018, le rachat des immeubles sis rue Léon Bourgeois permettra une économie en loyer représentant près de 110 000€. Malgré ce rapport défavorable entre les recettes et dépenses de fonctionnement, Ardenne Métropole a continué à investir et mettre en place les moyens lui permettant d'assurer le développement du territoire au bénéfice de ses habitants et usagers du service public. La dette s'est accrue. Les orientations budgétaires 2018 sont l'occasion de se positionner sur les questions suivantes en évitant les considérants simplistes ou diagnostics trop sommaires : Quelles explications à ce rapport actuel entre nos dépenses et recettes de fonctionnement ? Quel rapport entre notre niveau de dépenses et recettes de fonctionnement ? Quel équilibre à instaurer entre l'usager et le contribuable au financement du service public local ? Quel programme pluriannuel de dépenses d'investissement retenir pour l'avenir et notamment pour la période 2017/2020 ? Quel mécanisme de solidarité territoriale et financière renforcer ou inaugurer entre les communes membres et l'intercommunalité ? Monsieur Michel NORMAND rappelle les dotations et produits de fiscalité perçus par Ardenne Métropole. L'indexation des valeurs locatives, fixée à +1,2% (+0,4% pour 2017 et +0,8% en 2016), à partir de 2018, cette indexation suivra strictement l'inflation. Au-delà des différences constatées et du travail éventuel à mener sur la tarification du service public communautaire, une actualisation des tarifs sur la base de modalités qui restent à définir, pourrait être entreprise afin de tenir compte notamment des coûts de gestion. A ce jour le montant prévisible total s'élève à 56 433 000 euros soit une hausse de 1 100 000 euros par rapport à 2017. Cette hausse est notamment le reflet de +1,2% sur la revalorisation des bases fiscales d'une hausse de 490 000€ de la DGF grâce à l'amélioration du CIF (+590 000€ d'effet Cif et -100 000€ pour tenir compte de l'effet population et des ajustements nationaux), d'une hausse du FPIC de 320 000€ prévisible, mais aussi d'une baisse du FDPPTP et de la DCRTP. Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle est prévu dans ce rapport de débat d'orientations budgétaires pour un montant de 612 000 € contre 728 795€ en réel 2017. Il est toutefois possible que cette prévision soit révisée à la baisse, comme en 2016 et 2017. Concernant les dépenses de fonctionnement, à ce stade de la préparation budgétaire, le montant total s'élève 53 998 000 € en variation de - 0.13% sur la dépense 2017, soit une quasi stabilité. Il faut prévoir en 2018 quelques dépenses nouvelles : 50.000 euros pour la commémoration du centenaire de l'Armistice, 50.000 euros pour la réalisation du plan climat air énergie territorial, 100.000 euros pour accompagner l'harmonisation du temps de travail à 1607 heures, la réalisation du SCOT nécessitera sans doute également des crédits spécifiques dont le montant et la nature reste à déterminer. Le niveau de soutien financier aux tiers et satellites devra rester stable en 2018 par rapport à 2017 soit 3,1 millions d'euros. Or des nouvelles dépenses sont programmées :

Obligation due à la mise en œuvre d'une compétence, telle que la hausse de l'adhésion à l'EPAMA, Résultant d'un choix volontariste, tels que les soutiens plus marqués à l'ADE ou encore à l'AMAC. Pour la dépense relative à l'agence d'urbanisme de la région de Reims à laquelle notre collectivité a adhéré en 2017, le financement a été assuré par l'arrêt de notre participation au SDIAC. De plus il faudra : régulariser par convention le paiement des fluides et charges par les clubs résidents des installations et équipements communautaires, instaurer une redevance pour l'utilisation des équipements sportifs par les clubs de haut niveau à l'identique de la pratique en cours pour le stade de football de Sedan. Au vu des efforts demandés sur la période 2015/2016, et de la stabilité en 2017, nous n'appliquerons à nouveau pas de taux directeur à la baisse. Par contre nous mènerons les actions suivantes par politique publique : Examen attentif, Chaque tiers fera l'objet – par les services instructeurs - d'une présentation sur la base d'un référentiel, Pour la politique de la ville, nous devons poursuivre l'évaluation de notre intervention notamment au vu de la feuille de route proposée dès 2015 par le vice-président délégué. Les frais de personnel sont estimés à 20.255.000 € soit une quasi stabilité par rapport à la dépense réelle 2017. Comme les années précédentes, il est proposé de maintenir un objectif de maîtrise de la masse salariale. En poursuivant le remplacement non systématique des départs pour motif de retraite ou mutation, En accentuant la numérisation des tâches répétitives pour libérer le temps de travail des agents communautaires, En se réinterrogeant sur le contenu des missions et en nous concentrant sur ce qui est utile et nécessaire. En poursuivant la recherche de sobriété et d'économie de moyens pour réaliser ce qui doit l'être. Concernant la politique sociale, un territoire attractif et désirable, c'est d'abord un territoire où l'offre de services publics locaux de l'assainissement, des déchets de l'eau, du logement, de l'emploi, de la culture, du numérique, du sport, de la santé est présente sur l'ensemble du territoire communautaire avec des prestations de qualité constante, centrées sur l'usager, les investissements d'avenir. Aussi depuis 2015, nous essayons de mettre en place une politique sociale et salariale qui rend visible notre volonté de garantir le pouvoir d'achat des agents et d'accompagner, encourager, et récompenser les agents communautaires malgré une baisse drastique des recettes de fonctionnement de l'Etat. En 2018 soit 4 ans après la création d'Ardenne Métropole, il s'agira de mener et de conclure les réformes structurelles suivantes : le régime indemnitaire d'Ardenne Métropole, l'organisation du temps de travail. Il s'agira de terminer et conclure sur les mesures structurelles initiées dès 2015 comme la gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs, des compétences et des carrières qui nous donnera l'effectif de référence d'Ardenne Métropole, son répertoire des métiers, et la « cotation » des postes nécessaires à la mise en œuvre du RIFSEP, faire appel à la créativité et l'ingéniosité de chacune et de chacun pour trouver les sources d'économies, en se réinterrogeant sur la manière de faire le travail, et sur les besoins des usagers. Aussi pour les 2 années pleines qui restent de la mandature, il faudra faire prospérer un système de participation et d'intéressement inauguré en 2016 où l'adhésion au CNAS. Ainsi à chaque fois que des économies sont réalisées, elles sont réaffectées pour partie à la politique sociale et salariale pour que chacun profite du fruit des efforts en mettant le meilleur de soi-même au service de tous. Pour Ardenne Métropole, le produit du versement transport par habitant se situe à 55 euros (sur la base du produit attendu en 2018 qui devrait se situer à 7.200.000 euros). Aussi le rendement de notre Versement Transport nous situe dans la fourchette basse parmi les agglomérations. Les 149 bornes de recharges sont installées depuis le 31 décembre et leur mise en service sera effective au 28 février prochain.

Concernant les projets de mandature : le campus universitaire, l'Ecole Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette, TERCIARYS, Rimbaud Tech, les aides aux petites et moyennes entreprises sous forme d'avances remboursables ou de subventions, l'agence de développement économique, Etude pré opérationnelle du programme d'amélioration du confort intérieur des logements des propriétaires bailleurs et occupants sous la maîtrise d'ouvrage du Département lancée pour des premiers travaux dont l'objectif de livraison est porté à 2019, Ardenne Métropole est partenaire financier de l'OPAH menée dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de Sedan. Le programme de travaux d'eau et d'assainissement est élaboré en considérant 3 axes essentiels : le renouvellement des réseaux en coordination avec des travaux de voirie portés par les communes ; le renouvellement des réseaux, la réhabilitation et mise aux normes de sites et équipements particuliers identifiés par les services opérationnels ; l'extension de réseaux, la création de nouveaux équipements pour sécuriser, fiabiliser et mettre en cohérence l'architecture globale des systèmes de desserte tant au niveau du bloc communal qu'au niveau intercommunal. Concernant la dotation de soutien à l'investissement local, l'ex FSIL (2016) est inscrit en DSIL (depuis 2016) dans la loi de finances 2018, pour un montant de 665 millions d'euros, dont 50 millions de bonification aux collectivités engagées dans un contrat de maîtrise des dépenses avec la Préfecture. Cette dotation pourra soutenir les projets de : Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ; Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ; Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ; Développement du numérique et de la téléphonie mobile ; Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ; Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Concernant les Certificats Economie d'Energie, 125 dossiers ont été réceptionnés suite à la démarche commencée fin 2017 à l'initiative d'Ardenne Métropole et au bénéfice également des communes membres. Après examen, 60 dossiers jugés éligibles et complets ont déjà été adressées au ministère mais il est trop tôt pour afficher un niveau de recettes certaines. Concernant le Contrat territorial avec le Département, à ce jour, en amont des orientations budgétaires du Conseil Départemental, nous ne pouvons pas inscrire de crédits de paiements sur cette enveloppe de recettes. Concernant le contrat de ruralité avec l'Etat, le Gouvernement a pris l'initiative de mettre en place un nouveau dispositif, le contrat de ruralité. Les premiers contrats de ruralité couvrent la période 2017/2020 pour être en phase avec les mandats électifs, les périodes de contractualisation régionale et européenne. Ils sont conclus ensuite pour six ans avec une clause de revoyure à mi-parcours.

Monsieur le président ouvre le débat.

Monsieur le Président fait l'intervention suivante : « Une situation de départ en 2014 assez complexe avec notamment les budgets annexes « Transports » et « Déchets » lourdement déficitaires de plus de 2M€ chacun.

En outre, de 2014 à 2017, la politique de l'Etat n'a pas facilité les choses, Ardenne Métropole a perdu 3M€ (en niveau) au titre de la DGF + FDPT + FPIC, les trois dotations les plus importantes. Nos recettes réelles de fonctionnement ont baissé de 5,4% en 4 ans. Des actions résolues sur plusieurs points :

- Recherche d'économies de fonctionnement : sur les transports, les déchets, dans le fonctionnement des services, grâce à la mutualisation de certains services supports avec la Ville de Charleville-Mézières et d'autres communes qui se sont jointes à la mutualisation, avec un accent particulier sur la maîtrise des dépenses de personnel. Tout en étant capable de financer, par exemple, l'instruction gratuite des Autorisations des sols et de s'atteler à un agenda social ambitieux (dé-précarisation, action sociale...)

- Recherche de recettes nouvelles hors fiscalité des ménages : transferts de nouveaux équipements (amélioration du CIF et donc peut-être de nos dotations...) et réajustement du VT. Mais sans jamais toucher toutefois à la fiscalité des ménages (même produit fiscal qu'en 2014).
- Dans le même temps, notre collectivité a investi (salle de basket, ESNAM, MCL, programmes d'amélioration de l'habitat ou de soutien aux entreprises...) et si notre endettement a progressé de 8M€ en 4 ans, notre capacité de désendettement est demeurée inférieure à 13 ans sur toute la période.

Alors pour 2018, Michel NORMAND et moi-même entendons, vous proposer de retenir plusieurs orientations budgétaires majeures :

- Maîtrise toujours très forte de nos dépenses de fonctionnement sur tous les budgets, malgré les progrès déjà accomplis (équilibre des deux BA en 2018)
- Grande vigilance sur des politiques nouvelles imposées par l'Etat et qui sont non financées : GEMA et eaux pluviales
- Stabilité totale de la fiscalité qui pèse sur les ménages comme les entreprises
- Ardenne Métropole ne sollicitera pas de modification de la répartition de certaines dotations (par exemple : FPIC) mais poursuivra ses efforts pour procurer des recettes aux communes membres (CEE)
- Poursuite des investissements choisis par le Conseil communautaire (campus, mobilité électrique, friches, THD, budgets de l'eau et de l'assainissement...) sans toutefois que le recours à l'emprunt fasse à nouveau progresser notre capacité de désendettement

Enfin, dans une approche totalement pragmatique, nous examinerons s'il est de l'intérêt de notre collectivité de s'engager dans la contractualisation proposée par l'Etat. A priori, notre collectivité pourrait respecter l'objectif de croissance des dépenses de fonctionnement, mais l'intérêt d'entrer dans ce cadre fait encore défaut. »

Monsieur Christophe DUMONT fait l'intervention suivante : « Si le projet de notre collègue Normand était de nous endormir, il a parfaitement rempli sa mission. Edgar Faure du temps où il présidait l'Assemblée Nationale avait coutume de dire que trop souvent les débats dans nos assemblées délibérantes sacrifiaient à la règle des 3 L : litanies, liturgie et léthargie ; pourtant nous avons un outil idéal pour rendre ce débat d'orientations budgétaires à la fois vivant et dynamique : le rapport sur le développement durable, ce document qui accompagne obligatoirement le débat d'orientations budgétaires permet à la fois de mettre en perspective les orientations stratégiques de la collectivité et de mettre en avant l'interdépendance des politiques menées en les présentant d'une manière transversale ; je ne comprends pas pourquoi ce document essentiel ne figure pas à l'ordre du jour de ce soir. »

Monsieur le Président précise qu'après vérification, il sera évoqué et ouvert au débat lors du prochain conseil communautaire le 27 mars, il ne s'agit pas de se soustraire à cette obligation. Il n'y a pas de vice substantiel à tenir un débat d'orientations budgétaires sans ce document. Il s'agit effectivement un document utile et essentiel.

Monsieur Christophe DUMONT fait l'intervention suivante : « Je ne partage pas ton analyse, les textes sont clairs : le rapport sur le développement durable est un élément substantiel du débat d'orientations budgétaires, son absence vicié la procédure des orientations budgétaires et même tout le débat budgétaire ; il s'agit comme je l'ai dit l'an dernier par exemple de dire si la politique économique menée par la collectivité est compatible avec l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, cette politique s'appuie-t-elle sur le développement de l'économie sociale et solidaire, favorise-t-elle la densité urbaine ou entraîne-t-elle au contraire un étalement urbain générateur de pollution par un besoin accru de transports ? C'est à ces questions que nous aurions dû répondre ce soir, faute de quoi nous avons eu droit à un exposé de nos politiques en silos, digne d'un inventaire à la Prévert : un bus, une poubelle, un raton-laveur... »

Monsieur le Président estime qu'il faut avoir un peu plus de respect pour le travail effectué par le service des finances, la description de leur travail est condescendante. Il faut prendre les sujets dans l'ordre avec des éclairages par la suite tel que le développement durable. Il ne faut pas traiter le travail des services avec tant de légèreté.

Monsieur Christophe DUMONT fait l'intervention suivante : « Je ne peux laisser passer ce procès que tu m'as déjà fait l'an dernier, je connais la qualité de nos fonctionnaires, et depuis longtemps, ils ne sont pas en cause, le problème n'est pas technique, il est politique, le problème c'est que tu ne sais pas raconter cette histoire, tu ne peux pas la raconter

Monsieur le Président précise que sur l'aménagement du territoire, il est prévu des sommes qui vont permettre de travailler avec l'agence d'urbanisme sur le développement d'un plan de déplacement urbain, d'un SCOT, d'un PLH, de documents de stratégies qui permettront d'organiser le travail avec les collectivités environnantes sur ces sujets. Il s'agit ici d'un travail sérieux pour la construction d'un budget en prévoyant les sommes nécessaires.

Monsieur Michel DULIN souhaite remercier Monsieur Michel NORMAND et le service des finances pour le travail effectué, et s'interroge sur la sur-dépense de 5% concernant les ressources humaines dans le cadre du dispositif des 1607 heures.

Monsieur Arnaud WUATELET précise qu'il s'agit d'une augmentation des titres de restaurant et d'une compensation par rapport au régime indemnitaire soit une dépense de 100 000€.

Monsieur le Président ajoute que l'on est sur une stabilité des dépenses en personnel. La réalité est le non-replacement systématique des départs en retraite.

Monsieur Sylvain DALLA ROSA « S'il y a bien une donnée qui montre la précarité de l'élaboration budgétaire, c'est l'épargne nette. Celle-ci est négative de 600 000,00 €. Comme si les difficultés n'étaient pas suffisantes, le gouvernement nous en rajoute une louche avec le transfert de la compétence GEMAPI. Cette situation financière pèse indiscutablement sur l'activité de notre agglomération. Ainsi, il faudra faire face à des dépenses importantes et obligatoires. J'ai en tête la lutte contre les inondations dans le sedannais à hauteur de 22 millions d'euros. Cela implique de faire des économies sur les dépenses de fonctionnement et vous ciblez en priorité celles relatives au personnel. Dans ce domaine vous nous proposez une stagnation à hauteur de 20 millions d'euros. Qu'en sera-t-il du GVT ? Avec votre politique c'est le non remplacement systématique des postes qui sert de variable d'ajustement. Cela conduit à des

économies qui détériorent le service public. L'exemple de la fermeture tous les après-midi de l'accueil au siège de l'agglomération est frappant. Concernant les restrictions, vous engagez, comme à la ville de Charleville-Mézières, une chasse aux salariés qui auraient l'impertinence de tomber malade. Vous envisagez de réduire le régime indemnitaire de ces agents. Enfin, sur les investissements, le plan pluriannuel, montre que rien n'est fléché pour la construction d'un nouveau siège pour l'agglomération ou le prolongement de la réflexion pour la construction d'une auberge de jeunesse. »

Monsieur le Président explique qu'effectivement l'épargne nette est un indicateur suivi de manière attentive. Il faut préciser qu'à chaque budget primitif a été voté une épargne nette négative et qu'au compte administratif a été présentée une épargne nette positive. Des économies dans la gestion du budget ont été effectuées, afin d'atteindre de nouveau une épargne nette positive dans le cadre du prochain compte administratif. Il s'agit de la somme sur le fonctionnement que l'on rend disponible pour réinvestir et agir dans la section d'investissement. Il s'agit d'un indicateur important. Nous efforçons de mettre en place des mesures afin d'améliorer l'épargne nette tel que la gestion des déchèteries à un coût moindre pour la collectivité. Concernant le SIETAV, il ne s'agit pas d'un blâme, sa disparition est due au législateur. Concernant l'absentéisme, il n'y a pas de stigmatisation des agents, le niveau est autour de 7% de la collectivité, il n'y a pas de problème marqué néanmoins il n'y a pas de raisons d'avoir un dispositif qui d'une part lutte contre les abus en matière d'arrêt de travail et d'autre part récompense les agents qui s'investissent professionnellement. Ce sont des problématiques que toutes les collectivités connaissent aujourd'hui. Il s'agit de justice dans la gestion du personnel. Sur le siège communautaire, il y a des crédits d'études inscrits, à ce stade, on est toujours sur la position de la DREAL qui considère que les dalles devaient être supprimées, difficile d'imaginer le bâtiment sans ses deux dalles intermédiaires qui tiennent les murs entre eux. La vraie difficulté est la faisabilité. Il ne s'agit pas de renoncer mais les mesures de dépollution du site sont contraignantes. Enfin s'agissant de l'auberge de jeunesse, cette dernière n'a pas été retirée, ce projet n'existait déjà plus à l'arrivée de son mandat. Concernant les projets engagés, il ne faut pas oublier le campus universitaire, le programme de très haut débit numérique avec la fibre optique dans les foyers.

Madame Maryse FLORES fait l'intervention suivante : « Effectivement c'est préoccupant ce déclin démographique qui s'accroît notamment ces dernières années. D'autre part, je suis inquiète concernant l'endettement. On est sur une capacité d'endettement de 11 années. Vous dites et vous écrivez que vous avez la volonté de maintenir la nature d'offre de service à la population cependant on ne peut pas dire que vous la mettiez en pratique. Pour exemple : La réduction du passage des ordures ménagères et des déchets verts. Malgré toutes ces réductions la population n'a pas constaté de diminution sur sa feuille d'impôts en ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Comment expliquez-vous cela ? »

Monsieur le Président confirme que la baisse de la population est un sujet préoccupant, ce n'est pas une découverte pour le territoire des Ardennes. Il y a des départs d'actifs et d'étudiants. Il y a un travail qui fait sur ce sujet. Sur l'endettement, aujourd'hui, pour la collectivité les conditions sont difficiles, il y a des investissements importants à réaliser. L'objectif est d'atteindre le taux de 10% d'endettement. Il faut continuer à agir pour des économies de gestion. Il va falloir quelques décennies pour qu'Ardenne Métropole soit une collectivité très largement désendettée. L'endettement n'est blâmable que s'il est excessif et s'il ne correspond pas à des investissements de développement de territoire. Concernant les services, il y a une réorganisation de ceux proposés aux habitants. Il y avait auparavant des politiques ciblées sur une partie de l'agglomération et pas sur l'ensemble du territoire. Cela n'a pas été simple de retirer par exemple le ramassage général des déchets verts cependant aujourd'hui il y a un dispositif qui fonctionne pour toutes les personnes de plus de 75 ans et les personnes handicapées sur tout le territoire. Il y a bien une baisse de la TEOM, certes pas majeure mais de quelques euros chaque année.

#### 5. CC180206-05 FINANCES – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2018

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 77 membres présents et 8 pouvoirs,

A la majorité avec 1 abstention,

- **FIXE** les attributions de compensation provisoires 2018 selon les montants ci annexés,
- **DECIDE** du versement des attributions de compensations aux communes par douzième répartis de janvier à décembre, à l'exception des corrections apportées par la CLECT sur les parties fiscales qui seront versées en janvier,
- **PREND ACTE** que les montants pourront être révisés en cours d'année, dans le respect de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, en fonction d'éléments nouveaux sur la fiscalité et, après avis de la CLECT pour tenir compte de charges transférées et / ou restituées aux communes.

#### 6. CC180206-06 FINANCES – RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – SUIVI DES OBSERVATIONS DEFINITIVES

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.

Madame FLORES fait l'intervention suivante : « Y-a-t-il un relevé de conclusions concernant la démarche engagée et concrétisée dès 2015 pour le théâtre et les Musées ? »

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas de démarche engagée sur les musées et les théâtres. Le travail s'est concentré sur le Conservatoire avec la compétence de l'enseignement artistique. Il n'y a pas de perspective de transfert des théâtres et des musées à l'agglomération. Ce sont des sujets qui mériteraient discussion en premier lieu avec les élus de la politique de la ville dans le domaine culturel mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré,

Sur 77 membres présents et 8 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la communication, selon le rapport ci-joint, du suivi des observations de la chambre Régionale des comptes.

**7. CC180206-07 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – SUBVENTION A L'URCA – PARTICIPATION AUX CHARGES D'OCCUPATION DES LOCAUX DE L'IFTS – REGULARISATION 2016-2017**

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.

Monsieur Guillaume LUCZKA revient sur un courrier de M. CHOPARD pour récupérer l'étage utilisé par MIKADO hors il semblerait que les charges 2017 n'auraient pas été honorées, que les badges et clés n'auraient pas été restituées et la convention d'occupation du bâtiment n'aurait jamais été signée.

Monsieur le Président précise que les locaux sont en cours de libération et qu'il a demandé à l'agent administratif du Syndicat Mixte d'envoyer en recommandé aux dirigeants de MIKADO un courrier rappelant que les loyers n'ont pas été en totalité honorés que la restitution des clés et badges doit s'organiser prochainement car cet espace doit être restitué à l'IFTS. Il s'agit d'une situation sous contrôle.

Après en avoir délibéré,  
Sur 77 membres présents et 8 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention complémentaire de 6 428.79 € à l'URCA pour la prise en charge partielle des charges locatives de l'IFTS sur le pôle du Moulin Le Blanc pour régularisation des charges des années 2016 et 2017.

**8. CC180206-08 EAU ET ASSAINISSEMENT – PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2018-2019-2020**

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,  
Sur 77 membres présents et 8 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme triennal de travaux d'eau et d'assainissement collectif proposé pour 2018, 2019 et 2020 ci annexé,
- **AUTORISE** sa révision annuelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les montants correspondants sur les budgets annexes 2018 de l'eau et de l'assainissement collectif.

**9. CC180206-09 EAU ET ASSAINISSEMENT – EPAMA – DESIGNATION DE DELEGUES SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,  
Sur 77 membres présents et 8 pouvoirs,

- **DESIGNE** pour siéger au comité syndical de l'EPAMA, les représentants suivants :  
Titulaires : Boris RAVIGNON (73), Philippe CLAUDE (41)  
Suppléants : Marzia DE BONI (50), Jean-Christophe CHANOT (42), Mickaël DUFLOX (38)

**10. CC180206-10 ENVIRONNEMENT – MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI PAR ARDENNE METROPOLE**

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le point d'information.

Monsieur Sylvain DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « *C'est une charge supplémentaire qui est imposée aux collectivités. Prendre la compétence GEMAPI, obligatoire depuis le 1er janvier dernier, va être lourd financièrement pour l'agglomération. D'autant que votre volonté de supprimer le SIETAV impose que notre collectivité intervienne rapidement sur la Vence. Avez-vous l'intention de prélever la taxe que nous autorise le gouvernement pour financer cette compétence, soit 40 € maximum par habitant ?* »

Monsieur Michel NORMAND précise que le SIVU de Warcq-Charleville a été intégré à l'agglomération et Ardenne Métropole va continuer l'exécution de ses missions. Il s'agira de limiter les dépenses de cette nouvelle compétence attribuée pas le législateur.

**11. CC180206-11 POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS BENEFICIAINT DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2017**

Monsieur Darkaoui DARKAOUI-ALLAOUI, Vice-président, présente le rapport.

Monsieur Florian LECOULTRE demande s'il est possible de connaître le montant de la subvention attribué à « les ados animent l'agglo » l'an passé.

Monsieur Darkaoui DARKAOUI-ALLAOUI précise qu'il s'agit de la somme 2017 et l'action n'existait pas en 2016.

Après en avoir délibéré,  
Sur 77 membres présents et 8 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations suivantes :  
9.000 € pour le Centre Social Le Lac pour son projet intitulé « Les ados animent l'Agglo »,  
17.500 € pour La MJC Calonne pour son projet « Urban Tracks »  
10.000 € pour La Pellicule Ensorcelée pour son projet « Le cinéma volant- cycle de projection n°3 ».

- **IMPUTE** les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la communauté de d'Agglomération pour l'année 2018
- **SE PRONONCE** sur les conventions relatives au versement d'une subvention pour les projets portés par :  
Centre Social Le Lac pour son projet intitulé « Les ados animent la ville »,  
La MJC Calonne pour son projet « Urban Tracks »  
La Pellicule Ensorcelée pour son projet « Le cinéma volant- cycle de projection n°3 ».

## 12. CC180206-12 CULTURE ET SPORTS – REVISION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE SAS CLUB SPORTIF SEDAN ARDENNES

Monsieur le Président présente le rapport.

Monsieur Frédéric GILLET s'interroge par rapport aux deux structures.

Monsieur Didier HERBILLON précise que les deux structures juridiques diffèrent dans leur objet, l'une SAS gère l'équipe professionnelle et l'équipe réserve et l'autre associative qui gère l'ensemble des jeunes. La subvention était attendue par la SAS au titre de l'équilibre général du Club. Il était nécessaire de réorienter la subvention.

Après en avoir délibéré,

Sur 76 membres présents et 8 pouvoirs,

A la majorité avec 1 Contre et 2 Abstentions,

- **RAPPORTE** la délibération du 05 avril 2017,
- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 50 000 euros à la S.A.S Club Sportif Sedan Ardennes,
- **APPROUVE** la convention d'objectifs ci-annexée.

## 13. CC180206-13 TRANSPORTS – CONVENTION DE COMPLEMENTARITE ENTRE LA REGION GRAND EST ET ARDENNE METROPOLE EN MATIERE DE TRANSPORTS SUR SON TERRITOIRE

Monsieur Jérémy DUPUY, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 76 membres présents et 8 pouvoirs,

A la majorité avec 1 Abstention,

- **APPROUVE** les termes de la convention de complémentarité entre la Région Grand Est et Ardenne Métropole en matière de transports sur son territoire.

## 14. CC180206-14 TRANSPORTS – TARIFICATION POUR LA RECHARGE ELECTRIQUE SUR LE RESEAU DES BORNES D'ARDENNE METROPOLE

Monsieur Jérémy DUPUY, Vice-président, présente le rapport.

Monsieur Philippe CLAUDE demande s'il y aura une démonstration de l'appareillage au niveau de chaque commune.

Monsieur Jérémy DUPUIS précise comme présenté en commission qu'il est prévu une réunion publique dans chaque commune qui sera annoncée et la mise en place de flyers à l'attention des habitants en essayant d'être le plus pédagogique et le simple possible.

Monsieur le Président précise que les installations sont faites et que les mises en services sont en cours.

Après en avoir délibéré,

Sur 76 membres présents et 8 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle tarification avec une période de gratuité jusqu'au 28 février 2018.

## 15. CC180206-15 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI

Monsieur Patrick FOSTIER, Vice-président, présente le rapport.

Monsieur Sylvain DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Il s'agit d'un nouveau dispositif qui va s'ajouter aux autres déjà en application. Je voudrais prendre l'exemple de l'agence Ardennes Développement qui dispose d'un budget de 600 000,00 € dont 150 000,00 € versés par l'agglomération. A la création de cette agence en 2013, j'avais déjà émis des fortes réserves. Mes réticences portaient sur la profusion d'agences de ce type aux résultats très mitigés. Je constate, aujourd'hui, que je ne suis plus le seul à émettre des réserves puisque le président de la CCI dit, à son tour, que l'action d'Ardennes Développement peut être reprise par d'autres et particulièrement par la CCI qui intervient déjà sur les mêmes créneaux. Accessoirement, cela ferait une économie de 150 000,00 € pour l'agglomération. »

Monsieur le Président informe que ce n'est pas le moment de faire des économies sur le développement économique. C'est une politique qui doit rester prioritaire pour l'agglomération. Ardenne Développement vit une réorganisation de ses missions. La CCI a refusé que la structure s'occupe du développement endogène du territoire ce qui a conduit Ardenne Développement à gérer les prospectives exogènes auprès d'investisseurs pour leur proposer de venir s'implanter sur le territoire. Ce n'est pas un travail aisé. La Région a décidé de revenir sur cette situation en revenant sur l'endogène, l'exogène revient à une structure régionale.

Après en avoir délibéré,

Sur 76 membres présents et 8 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes du Pacte Offensive Croissance Emploi,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce dernier.